

Vous devez vous en rapporter à moi qui le connaissais mieux que personne, et je puis vous répondre qu'il n'était pas d'humeur à s'arrêter beaucoup dans un endroit, si bien qu'il pût y être. Si donc il a fait un tour en Purgatoire, soyez persuadés que ce n'a pas été pour y demeurer longtemps, mais tout au plus pour y goûter le vin en passant¹. » Le propos se répandit. Le facétieux maître d'hôtel, en mettant les rieurs de son côté, désarma les inquisiteurs de la Sorbonne.

Le cas de Louis XV était plus grave que celui de François I^{er}. Comment ne pas parler de lui puisqu'un mandement l'imposait à chaque évêque à l'occasion de sa mort, et si on en parlait comment ne pas faire des réserves sur une vie qui avait été un effroyable scandale ? Dans cette circonstance, l'amour dynastique, une sorte de superstition de la royauté, semblent cacher à quelques prélats la triste réalité. Bourdeilles, évêque de Soissons, s'oublie jusqu'à appeler Louis XV « le meilleur des princes ». Malide, évêque d'Avranches puis de Montpellier, accentue encore la louange. Christophe de Beaumont lui-même fait à peine une allusion lointaine au « repentir du roi ». Conzié, évêque d'Arras, dépasse manifestement la mesure. Il appelle Louis XV « ce bon roi, ce monarque magnanime que le Seigneur nous avait donné dans sa miséricorde... Nous ne vous entretiendrons pas, ajoutez-il, des grands événements du règne de ce puissant roi, ni de sa gloire, ni de ses succès, ni de ses victoires... Un prince, qui était autant selon le cœur des hommes, aurait-il pu ne pas être selon le cœur de Dieu² ».

Le ton de cette littérature sacrée choque les idées de notre temps. Ces oraisons funèbres avaient pour auteurs des prélats trop fascinés pour bien voir, trop encadrés dans l'Etat pour être libres. Ils auraient craint aussi de porter atteinte, par une trop vive censure, au respect des peuples pour la majesté royale. Heureusement que la

1. DE THOU, liv. III.

2. PÉCHEUR, VII, 336. — Mandement du 11 mai 1774. « Il veut, dit M. de Beaumont, s'humilier devant sa cour, publier sa résignation et son repentir. » — BELSUNCE écrivait le 23 mars 1730 : « Qu'il est heureux de vivre sous les lois d'un monarque élevé dans le sein de la piété ! » — LECESNE, *op. cit.*, p. 657.

vérité sut çà et là faire entendre sa voix. M. de Beauteville, évêque d'Alais, celui-là même qui nous dépeignait tout à l'heure avec tant de force l'amour des Français pour le roi, ne put s'empêcher de dire de Louis XV, dans son mandement : « La destinée de ce prince est couverte à nos yeux d'un voile impénétrable. Les faiblesses et par conséquent les scandales, qui se sont succédé sur le trône, ont été trop visibles pour être désavoués. » M. de Fumel, évêque de Lodève, ayant à faire l'éloge de Louis XV devant les États du Languedoc, le 13 décembre 1774, s'écria : « Je dois cet aveu à la vérité, je trahirais d'ailleurs mon ministère, j'insulterais à Dieu et à la sainteté de son temple, si je prétendais ôter au vice sa difformité, couvrir sa turpitude, déguiser, excuser, pallier les passions les plus criminelles¹. » Voilà la liberté apostolique. M. de Beauvais, évêque de Senez, fut encore plus dur. Chargé de prêcher le panégyrique de Louis XV, il laissa tomber de la chaire cette parole célèbre : « Le silence des peuples est la leçon des rois². » Mesdames de France, filles de Louis XV et protectrices de l'évêque de Senez, furent blessées de la liberté de ce langage. La Luzerne, évêque de Langres, qui avait prêché à Saint-Denis l'oraison funèbre de Louis XV, parla aussi dans un mandement de ses « égarements ». Il ne craignit pas de féliciter M. de Beauvais d'avoir osé dire des « vérités dures » à Louis XV, et « attaqué ses faiblesses au milieu de la cour ». Les *Nouvelles ecclésiastiques*, après avoir analysé le discours prononcé dans la même circonstance par l'abbé d'Aviau, vicaire général de Poitiers, ajoutaient : « L'orateur en a tant mis (de restrictions) aux éloges qu'il donne au roi, qu'il en est résulté un portrait peu flatteur³. » La plupart des évêques et des prédicateurs se tirèrent d'une situation difficile en insistant dans leur éloge funèbre sur la pénitence du roi.

1. *Mémoires de BACHAUMONT*, 20 septembre 1774. — LAZAIRE, *op. cit.*, p. 55, 56.

2. Quelques mois auparavant, M. de BEAUVAIS, prêchant le discours de la Cène devant Louis XV, s'était écrié : « Sire, mon devoir de ministre du Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause et qu'on vous le laisse ignorer. »

3. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1774, p. 194, 195 ; 1776, p. 37.

Et pourtant cette pénitence n'avait été ni bien rude ni bien longue. A ses derniers moments, La Roche-Aymon, grand-aumônier, avait dit publiquement au nom du prince : « Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il est fâché d'avoir causé du scandale à ses sujets, et déclare qu'il ne veut vivre désormais que pour le soutien de la religion et le bonheur de ses peuples. » La situation du grand-aumônier n'était pas facile avec un Louis XV tiraillé entre ses maîtresses et son confesseur. La Roche-Aymon n'avait pas la fermeté apostolique que montra, lors de la maladie du roi à Metz, Fitz-James, évêque de Soissons. Ce petit-fils du maréchal de Berwick avait renoncé au duché-pairie de sa famille, auquel il avait droit comme aîné, pour suivre la vocation qui l'attirait vers l'Eglise. Il y apporta la pureté de ses mœurs et l'intégrité de son caractère. Ayant à donner les secours de la religion au jeune Louis XV, il exigea l'expulsion, loin de la ville, de la maîtresse royale, la duchesse de Châteauroux, qui l'appelle avec colère « le Soissons » dans sa correspondance avec Richelieu. Le prince dut faire amende honorable pour ses égarements¹. L'avènement de l'honnête Louis XVI sembla laver tant de souillures et donner à la dynastie une nouvelle jeunesse. Il n'était guère besoin de raviver l'affection de l'épiscopat pour ses princes. Il les aimait toujours. Cet amour traversera la Révolution et survivra à toutes les ruines. Un prélat d'ancien régime, M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, cardinal archevêque de Paris sous la Restauration, se fera apporter sur son lit de mort la tabatière où était gravée l'image du roi. Ne pouvant la voir de ses yeux, « il s'efforça, dit son historien, de distinguer au toucher le côté où le portrait était enchâssé ; il écarta lui-même la camisole dont il était couvert pour la fixer quelque temps sur son cœur ».

1. En 1748, Mme de Pompadour fera enlever à Fitz-James sa charge d'aumônier et le fera exiler dans son diocèse

CHAPITRE DOUZIÈME

Clergé et intrigues de cour

I. Les plus brillants prélats à la cour. — Harlay de Champvallon « courtisan du grand air ». — L'art de plaire chez le cardinal de Polignac. — Distinction souveraine du cardinal de Rohan, le fils de « la belle Soubise ». — Tradition maintenue au XVIII^e siècle. — II. La suprême ambition est d'être du clergé de la cour. — Fonctions du grand-aumônier. — Les prétendants à cette charge sous les trois derniers rois, mettent en lutte les premières familles du royaume. — Jeu d'intrigues. — Le cardinal de Rohan est grand-aumônier quand éclate l'affaire du collier. — En quels termes, Mgr de Boisgelin, qui aspire à la succession, caractérise ses concurrents. — Un Montmorency l'emporte. — III. Compétitions pour les autres aumôneries du roi et de la reine, des princes et princesses. — C'est tout un clergé de cour. Outre les aumôniers, il y a des confesseurs pour tous les princes et princesses. — Ce sont des offices érigés en titre. — Cette charge occupée par les Jésuites jusqu'à leur suppression, après eux par des roturiers pris dans le clergé séculier. — Prédicateurs du roi, Maury. — Ces charges de cour sont un moyen d'arriver plus haut. — Très large part faite au clergé de cour dans la distribution des bénéfices. — IV. Evêques de cour qui ne sont que du clergé de la cour. — Impossible de rien obtenir sans quelque appui à la cour. — Les évêques les plus résidents obligés d'y avoir recours pour les intérêts de leur diocèse. — Les sollicitations de cour prises sur le vif dans la correspondance inédite de Mgr de Boisgelin avec la comtesse de Gramont. — Avec quelle dextérité il manœuvre sur ce terrain glissant. — Grandes dames, ministres mis en mouvement. — Grâces qu'il désire. — Ses déceptions malgré de grands succès. — Sa psychologie sur le métier de solliciteur et sur les conditions du vrai bonheur. — V. La cour qui abaisse ceux qui la sollicitent, plus dangereuse encore pour ceux qui l'habitent. — Ce qu'en disent Bourdaloue et Mme de Maintenon. — Mot d'un Oratorien au futur cardinal Fleury, qui se pressait à la cour. — « Les mages y perdirent leur étoile. » — On s'élève, en 1789, contre le servilisme de cour. — Bossuet à la cour. — Il prête serment à genoux à la duchesse de Bourgogne, enfant de onze ans.

I

Il suffit d'avoir lu Saint-Simon pour savoir que les pré-